



COMMUNE DE ROQUESTERON
COMPTE RENDU DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 09 NOVEMBRE 2022 – 17 H.30
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE

A 17H30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

1 QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

1°/ Désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance, M. ROUSSELON Olivier est élu à l'unanimité des présents et des représentés.

01/ Désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT

DELI : 992022

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération D2020/052 en date du 17 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur portant composition de la CLECT ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour jusqu'à la fin de la mandature ;

Considérant que par une délibération D2020/052 en date du 17 juillet 2020, le Conseil Communautaire a fixé la composition de la CLECT à 50 sièges répartis au prorata du poids démographique des communes membres ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le maire propose de désigner Mme CHABAUD Danielle Maire et Mme BONNET-VAUCHET Adjointe représentant de la commune au sein de la CLECT.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De désigner Mme CHABAUD Danielle Maire et Mme BONNET-VAUCHET Adjointe comme représentant au sein de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits,

**La question à l'ordre du jour est traitée,
la séance est levée à 18H.00
Sur 01 question traitée, 01 a donné lieu à délibération.
du n°99 au n° 99**

La Présidente de séance

Danielle CHABAUD

Le secrétaire de séance

M. ROUSSELON Olivier